



Adaptations

Stratégies et ressources

- > **Les résultats d'apprentissage sont des énoncés indiquant ce qu'on s'attend à ce que les élèves sachent et soient capables de faire.**
- > **Les adaptations ne modifient pas les résultats d'apprentissage; elles permettent aux élèves de parvenir à ces résultats. N'importe quel élève peut avoir besoin d'une adaptation pour faciliter son apprentissage; il n'est pas nécessaire de procéder formellement à la mise en évidence d'un besoin spécial ou d'une incapacité.**
- > **Les adaptations susceptibles de faciliter l'enrichissement de l'élève se trouvent dans la section des options pour les programmes du document *L'éducation des élèves doués et le développement des talents* (Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2010), disponible sur le site studentservices.ednet.ns.ca.**

Les **adaptations** sont des stratégies ou des ressources destinées à tenir compte des besoins d'un élève donné sur le plan de l'apprentissage. La planification, la mise en œuvre et l'évaluation de ces adaptations ont pour objectif de permettre à l'élève de parvenir aux résultats d'apprentissage du programme des écoles publiques.

Les adaptations peuvent inclure l'une ou plusieurs des stratégies ou ressources suivantes :

Stratégies pour l'organisation

- notes recopiées ou notes données à l'avance
- systèmes de copinage
- horaire quotidien et outil(s) d'organisation graphique
- rencontres régulières de l'élève avec l'enseignant pour vérifier la situation et élaboration d'un ou de plusieurs contrats d'apprentissage

Stratégies environnementales

- éclairage approprié
- organisation de l'espace de travail
- organisation appropriée des places assises (proximité, cabines d'étude)
- locaux de substitution

Stratégies de présentation et d'enseignement

- ajustement de la longueur, de la complexité ou des échéances pour les travaux
- organisation d'activités d'apprentissage axées sur divers niveaux, thèmes ou sujets
- mise en relief des concepts essentiels et du vocabulaire important et offre d'instructions détaillées
- offre de ressources supplémentaires (calculatrice, messages-guides, modèles, enregistrements audios et vidéos, etc.)

Stratégies de motivation

- utilisation d'un aide-mémoire pour que l'élève puisse suivre ses propres progrès
- utilisation d'une minuterie visuelle pour aider l'élève à gérer son temps
- élaboration d'un système de récompenses fondé sur les centres d'intérêt de l'élève
- stratégies d'apprentissage et d'enseignement et ressources pédagogiques qui correspondent aux forces, aux besoins et aux centres d'intérêt de l'élève

Stratégies d'évaluation

- possibilité de montrer ce qu'on a appris sous différentes formes (exposés oraux, portfolio d'apprentissage, etc.)
- tests et examens proposés sous d'autres formats (braille, oral avec secrétaire, etc.)
- offre d'un local différent
- offre d'un délai supplémentaire

Ressources pour faciliter l'accès au programme d'études ou prolonger le programme d'études

- utilisation de divers appareils de technologie fonctionnelle (dispositif pour tenir le crayon, écouteurs, logiciel de synthèse vocale, etc.)
- offre de divers formats (imprimé, électronique, audio, etc.) ou de ressources supplémentaires
- passage en revue du vocabulaire ou des formules au début de chaque module
- offre d'images et d'objets pour renforcer la compréhension des textes et des formules

- > **L'équipe de planification de programme** comprend les personnes qui sont responsables de l'apprentissage de l'élève : l'enseignant, la direction ou la direction adjointe de l'école, le conseiller d'orientation, les parents/tuteurs, l'élève lui-même (quand c'est approprié) et les spécialistes apportant leur aide à l'élève.

- > **Adaptation pour l'évaluation – secrétaire** : S'il faut un secrétaire pour l'élève, ce secrétaire écrit exactement ce que l'élève lui dicte. Il ne corrige pas les réponses de l'élève et ne lui fait aucun signe lui suggérant de modifier sa réponse. Il n'offre à l'élève aucune interprétation du contenu de l'évaluation et ne lui en fait pas le résumé. Il lit les questions mot pour mot et il lui est interdit de fournir des explications.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les adaptations, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

À l'école : la direction de l'école

Au conseil scolaire : le coordinateur des services aux élèves

Au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :
Division des services aux élèves
902 424-7454

Division des services en évaluation
902 424-7746

Qui décide si un élève a besoin d'une adaptation?

L'enseignement peut décider que l'élève a besoin d'une adaptation pour parvenir aux résultats d'apprentissage du programme d'études. Parfois, il suffit d'une légère adaptation en salle de classe, en particulier avec des informations supplémentaires des parents/tuteurs sur ce qui fonctionne bien à la maison. Si l'adaptation effectuée par l'enseignant lui-même n'est pas suffisante, l'enseignant peut remplir le formulaire de renvoi auprès de l'équipe de planification de programme et le remettre à la direction de l'école. On peut alors former une équipe de planification de programme chargée de définir d'autres adaptations et structures de soutien.

Quelles sont les procédures à suivre pour l'inclusion des adaptations dans le dossier de l'élève et la révision de ces adaptations?

Les adaptations de l'élève sont signalées à l'aide d'un formulaire que l'enseignant remplit dans TIENET, qui est le système d'information en ligne sur les services aux élèves de la Nouvelle-Écosse. Les adaptations ne sont pas mentionnées dans le bulletin scolaire ou le relevé de notes.

Les adaptations sont contrôlées et évaluées tout au long de l'année scolaire, afin de déterminer si elles aident vraiment l'élève à parvenir aux résultats d'apprentissage. La décision d'ajouter ou de supprimer une adaptation se fonde sur un travail continu d'examen et d'évaluation de son efficacité. Il faut que l'enseignant ou l'équipe de planification de programme soit prêt(e) à envisager de réduire la dépendance de l'élève vis-à-vis des adaptations ou d'éliminer ces adaptations complètement dès que possible.

Est-ce qu'on peut offrir une adaptation pour l'évaluation?

Oui. Lorsque l'adaptation est offerte à l'élève pour faciliter son apprentissage pendant l'enseignement, elle peut être offerte pendant l'évaluation, du moment qu'elle ne compromet et n'affecte pas la validité de l'évaluation. Les adaptations doivent figurer dans TIENET.

Si l'élève a besoin d'une adaptation pour l'enseignement ou pour l'évaluation, est-ce que cette adaptation est maintenue dans le cadre des études postsecondaires?

Les adaptations ne figurent pas dans le bulletin scolaire ou le relevé de notes de l'élève, ce qui signifie que les établissements postsecondaires ne savent pas qu'elles étaient en place pour l'élève. Lorsque l'élève fait la transition vers les études postsecondaires, il faut qu'il apprenne à défendre ses propres intérêts afin d'obtenir le soutien dont il a besoin pour connaître la réussite au postsecondaire et dans la poursuite de ses activités.

Que se passe-t-il si un élève n'est toujours pas en mesure de parvenir aux résultats d'apprentissage de programme d'études en dépit de la mise en place d'adaptations?

L'équipe de planification de programme peut envisager d'élaborer un plan de programme individualisé (PPI) pour l'élève. On élabore et met en œuvre un PPI lorsque l'élève ne peut parvenir aux résultats d'apprentissage du programme des écoles publiques ou que ces résultats d'apprentissage ne s'appliquent pas. Le PPI est un document dans lequel on consigne des résultats d'apprentissage individualisés annuels et des résultats d'apprentissage individualisés spécifiques définis pour un ou plusieurs des domaines scolaires suivants : travail scolaire, enrichissement, développement social et aptitudes à la vie quotidienne. On fait un suivi du PPI tout au long de l'année scolaire pour s'assurer qu'il répond bien aux besoins de l'élève.

Vous trouverez la série de fiches d'information sur les services aux élèves et les politiques, lignes directrices et procédures qui s'y rapportent sur le site studentservices.ednet.ns.ca.